## Sections fantômes: COMMUNIQUE DE LA FEDERATION UFDG-FRANCE

Le bureau fédéral UFDG-France informe ses militants et ses sympathisants qu'il est entrain de procéder à la structuration de ses instances en lle –de-France et dans les régions françaises. Cette vaste entreprise a pour objet le renouvellement statutaire de notre outil démocratique prévu lors du Congrès fédéral en 2014.

Le bureau fédéral veillera à chaque étape pour que, dans ces moments exaltants de notre vie collective et démocratique, le respect des statuts du Parti soit observé.

Dans le contexte actuel de « brouillage intégral » que veulent instaurer les groupuscules de dissidents embusqués dans notre fédération, le bureau fédéral rappelle que toute création de section UFDG-France ne peut s'organiser que sous son autorité exclusive ou en présence effective de ses membres délégués ad hoc.

Ayant constaté que des moyens illégitimes et illégaux sont en voie d'utilisation en Région parisienne et ailleurs par des dissidents malveillants et agressifs, le bureau fédéral recommande la fermeté exemplaire et la plus grande vigilance des sympathisants et des militants.

Les semeurs de désordre et de discorde au sein de notre Parti se discréditent irrémédiablement par le « cybermilitantisme » usurpateur qu'ils pratiquent en fanfaronnant devant de pseudo créations de sections « UFDG-France » à leur dévotion.

La voie de la contrefaçon politique conduira les inconsistants dissidents de l'UFDG-France dans l'impasse de leurs échecs programmés et vers leur absence avérée de courage dans le débat politique.

De leur dessein entièrement négatif voué à l'encontre des nombreux et valeureux bâtisseurs du puissant parti démocratique qu'est l'UFDG, résultera un destin dérisoire ressemblant à un boomerang fatal que nos dissidents se forgent sans retenue à coups de clics mensongers sur Internet.

Nous invitons les militants et sympathisants du parti de ne pas accepter que leurs noms soient associés à une entreprise de déstabilisation de notre parti pour des desseins égoïstes.

Nous rappelons que seuls les membres du bureau fédéral sont habilités à procéder à la création ou au renouvèlement d'instances politiques sur le territoire français conformément aux statuts du parti.

En tout état de cause, soyons tous sereins, responsables et activement mobilisés au service de la Nation guinéenne.

Paris, le 08 avril 2014
Pour la Fédération UFDG France
Le Secrétaire à la Communication
Sadou DIALLO